



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/30

**Objet : Propriété DESPLANCHES –
régularisation de l'assiette**

Date de convocation : 16 juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

Date de réunion : 22 juin 2023

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 28

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 22 juin mai à 20 h 48, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme BEURRIER Aline qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, M. MACIET Luc qui a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier et Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille

Étaient absents : Mme HENRION Nathalie

M. FERNANDES Michel est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire projette le visuel de la parcelle à l'écran et expose le dossier au Conseil Municipal.

Suite à la vente de la propriété DESPLANCHES, il est nécessaire de faire un bornage pour un nouvel alignement car sa propriété empiète sur la voie communale.

Cela ne coûtera rien à la commune.

Les Consorts DESPLANCHES sollicitent le Conseil Municipal afin de régulariser l'assiette de la Route des Vernes qui se trouve partiellement dans l'emprise des parcelles cadastrées section E n°934 et 935, soit une contenance totale de 2a37ca.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte d'acquérir 2a37ca à prendre dans les parcelles E n°934 et 935 appartenant aux Consorts DESPLANCHES afin de régulariser l'emprise de la voirie publique communale dénommée Route des Vernes,

- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 22/06/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230622-2023-30-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023